

SESSION DU 23 mars 2023

VCEU des groupes L'écologie ensemble et Printemps des Pays de la Loire
relatif au respect et à la vitalité de notre démocratie

Exposé des motifs :

Jeudi 16 mars 2023, le Gouvernement a décidé de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution sur le projet de loi de réforme des retraites. Il renonce ainsi à un vote de l'Assemblée nationale qui aurait donné une légitimité parlementaire à ce texte.

Il avait déjà réduit le débat parlementaire avec l'usage de l'article 47 alinéa 1 de la Constitution, et l'usage, devant le Sénat, de l'article 44 alinéa 3 pour mettre un terme au débat.

Ce déni démocratique est une marque de mépris considérable pour la démocratie représentative et pour les corps intermédiaires, quand des millions de Françaises et de Français ont manifesté pacifiquement, dignement et massivement depuis début janvier.

Pour un texte aux incidences aussi majeures sur leur vie, en particulier les plus précaires, les femmes, les jeunes, les travailleurs et travailleuses aux conditions de travail les plus pénibles, la méthode du Gouvernement est violente et brutale.

Comment espérer réconcilier la population avec la politique et ses élues et élus si le pouvoir exécutif reste sourd et aveugle à l'expression d'une majorité de la population ?

Avec le recours au 49.3, l'exécutif se retrouve seul, n'écouter ni la mobilisation sociale, ni le parlement, fragilisant ainsi la confiance dans les institutions démocratiques, et pouvant mettre en danger la démocratie. Il distend un peu plus le lien déjà affaibli entre les élus et élues et les citoyennes et citoyens. Il met à mal le dialogue social. Le sursaut démocratique est donc vital.

Nous avons besoin de renouer le dialogue, d'entendre les colères, de respecter nos institutions et de faire vivre la démocratie de manière permanente. Pour apaiser une démocratie, il faut prendre soin des uns et des autres et rétablir la confiance.

A chaque échelle de décision, c'est notre façon de faire qu'il faut ré-interroger car le pouvoir ne peut s'exercer en solitaire. La Région Pays de la Loire, dans son fonctionnement, se doit d'être à l'écoute des actrices et acteurs du territoire, d'organiser de véritables concertations, de permettre un dialogue sain entre la majorité et ses oppositions et de renouveler ses pratiques pour mieux associer les citoyennes et citoyens.

Le Conseil régional, réuni en session plénière le jeudi 23 mars 2023 :

- demande le retrait de la réforme des retraites.
- dénonce la méthode violente et brutale du Gouvernement.
- réaffirme la nécessité de respecter la démocratie représentative, nos institutions, et les corps intermédiaires.
- sera attentif à sa propre méthode et au renouvellement des pratiques démocratiques à l'échelle régionale.



Pascale Hameau, Guillaume Garot,
et l'ensemble des élu.es des groupes
L'écologie ensemble et Printemps des
Pays de la Loire